

che et à la France, en leur qualité de puissances catholiques de premier ordre, d'élever la voix et de protester contre les crimes dont le Saint-Père a été victime. Naples, au double titre de souverain catholique et de voisin des États de l'Église, a le droit d'entrer dans une combinaison ayant pour objet le rétablissement du Souverain-Pontife de la métropole de la chrétienté et la restauration de ses droits souverains.

Tandis que les autres princes de la Péninsule ont été plus ou moins remués par la faction qui a graduellement miné leurs trônes, le roi de Naples a pu défendre son indépendance contre les attaques de la révolution.

Quant au parti à prendre pour mener ces choses à bonne fin, nous sommes d'avis que les gouvernements d'Autriche, de Naples et de France, après s'être consultés avec Sa Sainteté à ce sujet, devront faire, conjointement et simultanément au gouvernement de Rome, une communication à ces fins, savoir : considérant que les intérêts de l'Église catholique, à laquelle appartient la majorité de leurs sujets, demandent impérieusement que le chef visible de l'Église possède la plénitude de liberté et d'indépendance nécessaires pour l'exercice de sa mission apostolique ;

Il est possible que cette manifestation des puissances, qui ont les moyens d'agir énergiquement, encourage la majorité du peuple romain, aujourd'hui tenu en respect par une minorité factieuse, à faire un sérieux effort pour secouer un joug honteux, et rétablir, avec la personne du Saint-Père, l'ordre et la tranquillité dans les murs de Rome. Il ne nous appartient pas de préjuger la condition que le Saint-Père pourra agréer, attendu qu'il est, après tout, le meilleur juge de ce qui exige une juste appréciation de ses droits et de sa dignité. Si cependant, après un certain délai, dont la durée devra être préalablement fixée, la déclaration des puissances ne produisait pas l'effet par elles attendu, il faudrait recourir immédiatement aux moyens matériels. Les rôles, à notre avis, pourraient être distribués comme suit :

Les forces navales de la France paraîtraient devant Civita-Vecchia. Une partie de l'armée napolitaine passera les frontières des États de l'Église, pendant que les troupes autrichiennes passeront le Pô. L'action subséquente des diverses forces dépend des circonstances ; mais elle cessera dès l'instant où le Pape aura repris les rênes du gouvernement et où il se croira assez consolidé pour n'avoir plus besoin de secours étrangers. Telles ont été les pensées par nous soumises à l'envoyé de M. Drouyn de Lhuys. Veuillez être assez bon pour lui lire cette dépêche, et nous remercier des observations que cette lecture lui aura suggérées.

SCHWARTZENBERG.

L'Assemblée nationale publie aujourd'hui une correspondance de Londres qui contient de curieuses appréciations sur l'état des choses en Europe ; la partie de cette lettre relative à l'Italie nous a surtout frappés ; nous la mettons sous les yeux de nos lecteurs :

Les Italiens, doués de splendides qualités, improvisateurs de poésie, de musique, de peinture, sont un peu comme Horace : ils jettent leur bouclier en présence de l'ennemi. Et d'ailleurs, en comparant les puissances, les forces d'États, est-il possible à l'Italie de résister à l'Autriche, à l'Allemagne ? Car c'est une vieille querelle qui date de Pépin et de Charlemagne, qui vinrent assiéger Didier, roi des Lombards, dans l'antique cité de Pavie, et il faut vous attendre à voir rééciter au moins trois victoires par jour ; l'imagination des Italiens est encore plus fertile que celle des Hongrois ; et je n'serais pas étonné que la paisible Toscane, les vendangeurs aux grappes dorées suspendues aux peupliers, ne fussent tentés d'annoncer la prise de Vienne, soutenus en ceci par vos journaux révolutionnaires, si crédules. J'ai toujours pensé que les fortes armées disciplinées doivent venir à bout des corps tumultueusement formés, et que les grandes puissances doivent nécessairement dompter les petites. Ceci se rattache à un souvenir du comte Pozzo di Borgo.

C'était en 1831. On annonçait d'éclatantes victoires des Polonais sur les Russes, et l'ambassadeur du czar était attendu avec une certaine anxiété dans le salon. Il arrive enfin. Tous les regards se portent sur lui : « La nouvelle est certaine ; les Russes sont battus. » Et M. Pozzo promène son regard avec calme, et son sourire railleur prend à pitié toutes les conjectures des politiques de salon ; enfin, presque provoqué, il rompt le silence par ces mots : « Le temps était si beau, messieurs, que je suis allé me promener au Jardin-des-Plantes ; devinez ce que j'ai

le commandement d'une seconde armée qui devra appuyer les opérations du feld-maréchal Radetzki contre le Piémont, attaqué par trois points : la Haute-Lombardie, le centre et la rivière de Gènes, par Massa.

Pauvre Italie ! qui lui viendra en aide ? Est-ce l'Angleterre ? Lord Palmerston a bien pu mettre le feu aux quatre coins de cette noble Péninsule par ses émissaires et ses rapports avec les carbonari ; mais lui envoyer maintenant des subsides ou des hommes, je l'en dénie ; à peine ose-t-il quelques marchés d'armes clandestins et désavoués. Rien de misérable comme cette politique, qui dit aux peuples : « Révoltez-vous ! » Et puis, quand ils ont suivi ce conseil, qui les abandonne d'une façon honteuse. Sera-ce votre pays la France, si puissante encore dans son abaissement ? Je ne crois pas qu'en aucun cas elle intervienne par les armes. D'une part, le Piémont s'est mis dans son tort en commençant la guerre ; de l'autre, vous est-il possible de vous dégarmer de troupes dans la situation que l'esprit révolutionnaire vous a faite ?

L'Assemblée nationale publie une nouvelle lettre de Londres qui contient, outre des aperçus piquants sur l'Europe, les observations suivantes sur la manière dont procédaient les révolutions :

« Voyez les actes des gouvernements qui ont remplacé les gouvernements légitimes : je vous ai déjà parlé des ventes à l'encan que Venise fit de ses Titien et de ses Paul Véronèse ; maintenant on dépouille les musées du Vatican et de la Tribune de Florence, cet admirable cabinet dans la galerie du grand-duc, et qui contient les Vierges de Raphaël et la Vénus pudique. Oui, tout cela va être vendu à des Russes ou à des Anglais, oiseaux de proie qui suivent à la piste les nations révolutionnaires fiévreuses et à la veille de mourir.

On sait que lors de la campagne de Bonaparte en Italie, ces chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture avaient été apportés à Paris ; en 1815, Canova vint les réclamer avec tout l'ardeur d'un artiste, et ils furent rendus au Pape et au grand-duc. Aujourd'hui que les révolutionnaires vont les vendre au plus offrant et à l'enchère légale, qui pourra les redonner à l'Italie ? Et l'Italie dépouillée de ses chefs-d'œuvre est une nation morte....

Ainsi procèdent les révolutions ; elles souillent tout ce qu'elles touchent. Comme les harpies de l'antique fable, elles ne s'asseyaient au festin du peuple que pour remplir d'ordures les tables et les mets. La révolution a touché la famille ; qu'en a-t-elle fait ? Elle a détruit le principe de la propriété, de la justice ; elle voudrait envahir les finances par la banqueroute et le papier monnaie ; elle a brisé les sanctuaires ou les a pervertis par le culte de l'abbé Châtel. Enfin elle voudrait dénouer la belle discipline de l'armée. Si la France reste debout, c'est qu'elle a échappé aux mains de vos Spartacus de cabaret.

Nous remarquons, dans un discours prononcé récemment dans le parlement de Turin, par M. Dorpino, ancien élève de l'École polytechnique de France, et député d'Anney, les passages suivants. L'orateur nous paraît y avoir envisagé cette grave question romaine sous son véritable point de vue, ainsi que nous avons cherché d'ailleurs à l'établir nous-mêmes dans différentes occasions :

« Le pouvoir spirituel est, sans aucun doute, le principal dans le Pape, et le pouvoir temporel forme l'accessoire ; mais cet accessoire est nécessaire. Ce n'est pas seulement une question italienne, c'est une question pour toute la chrétienté. Le monde catholique a le droit d'exiger que l'oracle infallible de ses dogmes soit libre et indépendant.

« Par conséquent, la question de souveraineté, qui est partout une question politique, est à Rome, en outre, une question religieuse. Le peuple, qui peut être souverain partout, ne peut l'être à Rome. A Rome, les États pontificaux n'appartiennent pas à Rome, ils appartiennent au monde catholique ; le monde catholique en a reconnu le Pape possesseur pour qu'il fut libre et indépendant ; le Pape lui-même ne pourrait se dépouiller de cette souveraineté, de cette indépendance.

« Les principes que je viens de professer ne sont pas seulement les miens, messieurs ; ils ont trouvé une sanction solennelle dans la réprobation unanimement manifestée par tous les États de l'Europe, catholiques et protestants, contre les événements qui ont forcé l'éloignement de Pie IX de sa capitale, dans l'ordre qu'ils ont donné à leurs agents diplomatiques de suivre le Saint-Père à Gaète au lieu de continuer leur résidence à Rome auprès du gouvernement révolutionnaire.

On ne peut dépouiller la papauté du pouvoir temporel, sans l'exiler de Rome, car le Pape ne saurait rentrer dans Rome comme simple pontife. Or que deviendra Rome sans le Pape ? C'est pour elle une question de vie ou de mort.

On voulait faire à Berlin une grande démonstration pour célébrer l'anniversaire du 18 mars ; mais comme l'état de siège ne laisse pas aux agitateurs leurs coudées franches, on a eu prudence de sonder d'abord le général Wrangel. Ce général s'est expliqué d'une manière catégorique avec les chefs des clubs :

« Point de manifestation ! leur a-t-il dit ce sont des prétextes de désordres. Or, ce n'est pas au moment où la confiance semble renaitre qu'il faut chercher à renouveler les troubles. Vous êtes de mauvais citoyens, messieurs, et vos menaces ne m'intimideront pas. Toutes mes mesures sont prises, et la moindre tentative d'émeute j'agis comme le général Cavaignac en juin : je mitraillerai les émeutiers, et je les mitraillerai sans pitié. Nous autres, gens d'ordre, nous avons des devoirs à remplir envers notre pays, envers l'Europe, envers la société tout entière, nous saurons les remplir ! »

Ces paroles ont profondément impressionné les clubistes. On croit que la manifestation n'aura pas lieu.

(Villes et Campagnes.)

ANNONCES NOUVELLES.

Hôtel du Bateau à Vapeur.—Trois-Rivières.
ENCANS.
Livres français et anglais, &c.—P. GINGRAS, Jr.
Vente d'Épicerie.—G. & H. GIBSON.
Thés, raisins.—W. B. MEYER.
Vente de Meubles.—B. COLE, JR.
Meubles de ménage.—F. H. HALL.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 18 AVRIL, 1849.

Les Corporations Religieuses et M. Christie.

Nous avons reçu une Copie du Rapport du comité sur les INSTITUTIONS RELIGIEUSES, D'ÉDUCATION ET DE CHARITÉ. Nos lecteurs se rappellent que ce comité a été nommé sur la proposition de M. Christie.

Ce rapport contient une liste des actes passés depuis l'Union, autorisant ces institutions à acquérir et posséder des biens. On a oublié, nous ne savons par quelle erreur, l'acte de la 6e Vict. ch. 32 et 4 Vict. ch. 68, qui incorporent deux Institutions Religieuses Protestantes, sans limiter leur droit d'acquérir des biens meubles et immeubles.

Ce rapport se termine par le paragraphe suivant :

« Votre comité prend la liberté de recommander que dans tous les actes qui pourront être passés par la Législature pour autoriser une corporation ecclésiastique, d'éducation ou de charité à posséder des biens en main morte, on devrait y introduire une disposition aux fins qu'aucun acte de transport d'immeubles fait à telles corporations ne sera valable à moins d'avoir été exécuté six mois au moins avant la mort de la personne qui aura fait tel transport, et d'avoir été enregistré dans les six mois ou plus tard qui suivront son décès. »

« ROBERT CHRISTIE, »
« Président. »

A première vue, cette recommandation paraît être expressément dirigée contre le clergé catholique. Le comité semble avoir été sous l'influence de cette idée qui est pour quelques uns un vrai cauchemar, que les prêtres catholiques abusent de leur influence spirituelle pour engager leurs ouailles à se défaire de leurs biens, soit en leur faveur ou en faveur des corporations religieuses ou ecclésiastiques.

Si ce rapport a été rédigé sous l'influence de ce préjugé aussi absurde que mal fondé, le comité, ce semble, avant de lancer contre le clergé ou les corporations religieuses des sept-huitième de la population

Nous aimerions à connaître le motif qui a engagé M. Christie à faire nommer ce comité qui, d'ailleurs, n'était pas chargé par l'ordre de référence de la chambre de faire la recommandation par laquelle il termine son rapport.

Au reste, le clergé, les corporations religieuses catholiques ont toujours fait usage des biens dont ils ne sont que les administrateurs, en faveur de l'éducation, des institutions de charité et d'utilité qui font l'honneur et la gloire du Bas-Canada. Vouloir déclarer nul tout testament ou donation qui n'aurait pas été exécuté six mois avant le décès du testateur ou donateur, c'est vouloir créer une exception injurieuse aux corporations religieuses catholiques qui ne méritent pas un semblable traitement après leur dévouement, le zèle incessants qu'elles ne cessent de montrer pour le soulagement de toutes les misères, de toutes les infirmités humaines et pour tout ce qui peut favoriser les vrais intérêts du pays. Certes, l'adoption par la législature de la recommandation du comité serait un étrange témoignage de la reconnaissance du pays.

ÉTAT

du REVENU et des DEPENSES

du Canada pour l'année 1848.

SOURCES DU REVENU.

Droits sur le Commerce,	£304358	7	4
Accise,	28545	12	2
Droit sur Tonnage et Phares,	1041	6	8
Taxe sur les Banques,	12473	1	0
Commissions de milice, Amendes etc.,	41	10	0
Amendes et confiscations,	1400	9	3
Revenu Casuel,	4377	5	6
Intérêts sur dépôts,	168	18	2
Travaux publics (revenu des),	24057	16	9
Revenu Territorial,	3181	0	10
Total,	£379645	7	8

DEPENSES.

Intérêt de la dette Provinciale,	£166014	12	2
Chemin de Barrière,	3172	18	4
Gouvernement civil,	33804	18	7
Administration de la justice,	68082	12	3
Pénitencier provincial,	15000	0	0
Législation,	29231	3	8
Éducation,	64780	7	3
Sociétés d'Agriculture,	9376	9	6
Hospitiaux et autres Institutions charitables,	12709	3	1
Travaux publics,	12167	13	11
Milice,	1847	5	1
Entretien des Phares,	4828	2	11
Emigration et quarantaine,	752	4	2
Pensions,	10846	0	0
Divers,	20222	12	7
Rentes aux Sauvages,	6655	0	0
Amortissement de la dette publique,	15000	0	0
Total,	474491	3	6
Dépenses,	379645	7	8

Excédant des dépenses sur le Revenu, £94845 15 10

REVENU.

Donnaux,	1847.	1848.
Accise,	£28545	28545
Territorial (Revenu),	3181	3181
Tonnage et Phares,	1041	1041
Impôt sur les Banques,	12473	12473
Travaux Publics,	24057	24057
Commissions de Milice,	43	43
Amendes, confiscations,	1400	1400
Intérêt sur dépôts publics,	168	168
Revenu Casuel,	4377	4377
Total,	£306836	306836
Diminution en 1848,	£127181	127181

(a.) Diminution causée par la dépression et les fluctuations du commerce.
(b.) Une somme considérable a été employée en explorations, arpentages.
(c.) Il a fallu faire des réparations aux travaux publics.
(d.) Diminution causée par le transport de £4000 payés en 1846 par les commissaires du Port de Montréal et qui se trouvent portés dans un autre compte.

sociation pour l'année courante, sur motions dûment proposées et secondées.

Président, Monseigneur de Sydimé.
Vice-présidents, 1 Hon. R. E. Caron.
2 F. X. Méthot.
3 Frs. Robitaille.
4 Ls. Prévost.
Secrétaire-archiviste, J. B. A. Charrier.
Assistants, F. Brain et J.-Bte. Pruneau.
Secrétaire-correspondant, J. M. Hudon.
Assistants, { Chs. Cinq-Mars.
{ Ths. J. Gauvin.
Trésorier-général, F. Evanturel.
Assistent, Eugène Chicin.
Auditeurs { A. B. Sirois.
{ J. Légaré.
comptes, { Ls. Bilodeau.

L'association est encore sous le patronage de Sa Grâce l'archevêque de Québec.

Nous lisons dans le Courrier des États Unis, du 11 avril, le passage suivant, sur les affaires du Canada :—

« Une mesure bien autrement grave a été annoncée avant-hier dans la chambre par l'avocat général. Il ne s'agirait de rien moins que d'abolir les tenures seigneuriales dans le Canada oriental, c'est-à-dire de renverser de fond en comble le régime actuel de la propriété canadienne. L'initiative prise par le cabinet dans cette double question de la liberté commerciale et de l'affranchissement territorial, et la hardiesse avec laquelle il entre dans cette voie où l'attendent de rudes combats, révéleront des idées de réforme et de progrès auxquelles nous devons applaudir. Le ministère prouve du moins par là qu'il demeure fidèle au drapeau libéral sous les plis duquel il est arrivé au pouvoir. Aussi regretterions-nous vivement de voir la désunion se glisser dans son sein, à l'heure même où il vient de mettre la main à l'œuvre, et d'abord, pour ainsi dire, la partie pratique de sa mission.
Quant au bill d'indemnité, il attend toujours la sanction ou le veto de lord Elgin. L'agitateur produit par le vote des chambres semble, il est vrai, s'être calmé, mais l'effervescence n'en demeure pas moins la même au fond des esprits. Pour un étranger, écrit-on de Montréal le 3 avril, à un de nos confrères américains, l'aspect du moule politique n'offre rien de bien intéressant. Mais pour un observateur pénétrant, il est plein des plus graves présages. »

Lundi, M. Barras a passé sur le pont de glace en calèche. Il n'arrive pas souvent qu'on passe sur la glace en voiture le 15 avril.

TENURE SEIGNEURIALE.

RÉSOLUTIONS.

Qui ont dû être proposées en comité général de toute la chambre, le 17 avril, par M. Davignon.

M. Davignon propose de résoudre comme l'opinion de ce comité :—

« Le Que par suite des nombreuses plaintes qui depuis longtemps, et plus particulièrement pendant la présente session, ont été faites contre les lourdes charges imposées par certains seigneurs sur les biens qui relèvent d'eux en censive, il est du devoir impérieux de la législature de remédier à ce mal.

« Qu'il soit donné instruction au comité spécial qui sera nommé pour faire rapport sur l'important sujet maintenant sous considération, de s'enquérir des moyens à adopter pour mettre fin aux griefs contre les quels l'opinion du pays s'est si généralement a, si fortement exprimé.

(Traduit du texte anglais.)

On a fait une tentative de vol sur le Bureau de Poste de cette ville hier au soir. Mais malheureusement, le coquin surpris en flagrant délit a pu s'échapper favorisé par l'obscurité.

Nous avons annoncé dans notre numéro de lundi que les résolutions introduites par M. McKay, dans le conseil législatif, avaient été adoptées. C'est une erreur que nous avons copiée d'après une dépêche télégraphique. Ces résolutions mises aux voix n'ont eu pour appui que leur moteur seulement.

L'on nous dit que l'amas des glaces à Ste. Anne la Pérade a fait considérablement monter les eaux et l'on craint une inondation.

Le gouvernement anglais a offert la somme de £20,000 pour la découverte de Sir John Franklin parti, comme l'on sait, depuis bien longtemps, pour une expédition dans les régions arctiques.